Grippe : déjà un million de patients vaccinés en pharmacie

Compte Test - 2019-11-24 21:38:36 - Vu sur pharmacie.ma

D’après un communiqué de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), «un quart des Français déjà vaccinés l’ont été par leur pharmacien». La vaccination en pharmacie est conditionnée par certains critères. Le patient doit avoir plus de 65 ans, être atteint d’une maladie chronique (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire comme la BPCO...), d’une obésité sévère et pour les femmes enceintes. Ceci concerne 13 millions de personnes en France. En pratique, les personnes majeures éligibles à la vaccination peuvent retirer le vaccin à la pharmacie en échange du bon de prise en charge de l’Assurance maladie. Elles peuvent ensuite se faire vacciner soit par leur médecin, leur infirmier, une sage-femme ou un pharmacien volontaire ayant suivi une courte formation en vaccination.